



Révision LBA et Code de conduite

Déclaration

Nous avons connaissance de la demande d'admission de

Raison sociale ou
nom / prénom

Siège / Domicile
du / de la
candidat/e

en tant que membre actif de l'Association Suisse des gérants de fortune (ASG) avec affiliation OAR.

Dans ce contexte, nous déclarons qu'à partir de l'admission du/de la candidat(e) à l'ASG, le respect du Code suisse de conduite relatif à l'exercice de la profession de gérant de fortune indépendant ainsi que des dispositions applicables de la loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur financier et du Règlement sur la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme de l'ASG feront l'objet de nos activités de révision et que notre rapport de révision périodique présentera également, à l'intention de l'ASG, les résultats correspondants de notre révision.

Lors de notre révision, nous respectons les normes suisses de la profession ainsi que les dispositions de l'ASG et soumettons un rapport conforme à la réalité.

Nous avons en outre connaissance de l'art. 3 du Règlement disciplinaire de l'ASG qui nous autorise à annoncer à l'ASG toute éventuelle violation ou tout soupçon fondé de violation du Code de conduite dont nous aurions connaissance dans le cadre de notre mandat de révision.

Lieu

Date

Raison sociale

Signatures autorisées
